



Assemblée générale

Distr. limitée
23 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session Cinquième Commission

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Projet de résolution déposé par le Président de la Commission à l'issue de consultations

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 64/244 A et la section VI de sa résolution 64/245, toutes deux en date du 24 décembre 2009, la section IV de sa résolution 64/260 du 29 mars 2010, la section XIII de sa résolution 65/259 et sa résolution 65/260 A, toutes deux en date du 24 décembre 2010 et la section II de sa résolution 65/268 du 4 avril 2011,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne et Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹;
2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport²;
3. *Décide* d'approuver le budget du Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne pour la période allant du 1^{er} juin au 31 décembre 2011, d'un montant net de 1 670 400 dollars des États-Unis (montant brut : 1 693 500 dollars);

¹ A/65/328/Add.7.

² A/65/602/Add.2.



4. *Décide également* d'approuver le budget du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève pour la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 2011, d'un montant net de 1 469 000 dollars (montant brut : 1 590 600 dollars);

5. *Décide en outre* que les ressources nécessaires à la conduite des activités du Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne et de celles du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève seront prélevées sur le montant global des crédits ouverts pour les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2010-2011 et prie le Secrétaire général de lui en rendre compte dans son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.
